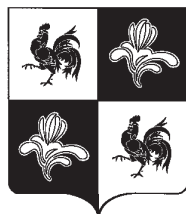


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



16 mars 2007

---

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

---

**PROJET DE DECRET**

**relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées**

**AMENDEMENTS**

**après rapport**

---

Amendement n° 1 de Mmes Isabelle MOLENBERG,  
Nathalie GILSON, M. Michel COLSON, Mmes  
Caroline PERSOONS et Martine PAYFA

**A l'article 47, § 5, il est ajouté, entre les mots « services » et « dans les mois », les termes suivants : « et au Bourgmestre de la commune pour information ».**

JUSTIFICATION

Le Bourgmestre doit être informé des infractions constatées par le Collège sur le territoire de sa commune.

Isabelle MOLENBERG  
Nathalie GILSON  
Michel COLSON  
Caroline PERSOONS  
Martine PAYFA

Amendement n° 2 de Mmes Isabelle MOLENBERG,  
Nathalie GILSON, M. Michel COLSON, Mmes  
Caroline PERSOONS et Martine PAYFA

**A l'article 47, il est ajouté un alinéa 6 :**

*« Le Collège fixe les modalités de collaboration avec les communes. ».*

JUSTIFICATION

Il est indispensable que le Bourgmestre, dans un souci de bonne gestion et afin qu'il puisse se faire une idée précise de la situation dans sa commune, soit tenu au courant de la situation des lieux d'hébergement situés sur son territoire. Dans ce but, le Collège définira par arrêtés les modalités concrètes à l'application de ce paragraphe.

Isabelle MOLENBERG  
Nathalie GILSON  
Michel COLSON  
Caroline PERSOONS  
Martine PAYFA

Amendement n° 3 de Mme Anne-Sylvie MOUZON,  
MM. André du BUS de WARNAFFE, Paul  
GALAND, Mme Magda DE GALAN, M. Joël  
RIGUELLE, Mme Michèle CARTHE

**A l'article 47, il est ajouté un alinéa 6 :**

*« Le Collège peut fixer des modalités de collaboration avec les communes, en concertation avec elles. ».*

Anne-Sylvie MOUZON  
André du BUS de WARNAFFE  
Paul GALAND  
Magda DE GALAN  
Joël RIGUELLE  
Michèle CARTHE